

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 87

17 janvier 2011

SOMMAIRE

Agrifood Holding S.A.	4154	Morgan Stanley San Donato S.à r.l.	4171
Agrifood Holding S.A.	4151	M.P.M. International S.A.	4156
Agrifood Holding S.A.	4152	MUSIC Group Commercial Sàrl	4167
Agrifood Holding S.A.	4154	Oxford Aviation Academy Luxembourg	
Agrifood Holding S.A.	4152	S.à r.l.	4167
Aisance S.A.	4154	P.F.I.	4157
Aisance S.A.	4155	Prinus Invest S.A.	4156
Aisance S.A.	4155	ProLogis Poland LXXXII S.à r.l.	4157
Assassi Promotion S.à r.l.	4152	ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l.	4170
Barclays Capital Trading Luxembourg		ProLogis Poland LXXXV S.à r.l.	4157
S.à r.l.	4130	Property Data Luxembourg S.à r.l.	4162
Build Top Hotel S.à r.l.	4157	Rembrandt Holdings S.A.	4169
Datinvest Ventures Capital S.A.	4155	Richardson Investments Barberino S.à r.l.	
DMIT-FIN Consulting S.à r.l.	4172	4161
Elbe Properties S.à r.l.	4162	RVI Holding S.A.	4157
Garage Jang Blom S.A.	4170	Salusam Sales AG	4167
GER LOG 10 S.A.	4161	SamuVita AG	4167
Giorgione Holding S.A.	4151	Schockmel Participations S.à r.l.	4176
HBI Volkmarstraße S.à r.l.	4156	Selana S.A.	4161
JC Consulting S.à r.l.	4172	Springboard Finance S.à r.l.	4169
LA Holdings (Luxembourg) S.A.	4172	Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF	4170
Lepercq - Lynx Partners	4130	Sunstar Group AG	4171
Les Chocolats d'Edouard	4158	The Institute for Global Financial Integrity,	
L.E.S.S. S.A.	4176	a.s.b.l.	4151
LexLux1 S.à r.l.	4155	THG Consulting	4164
Lis ma vie S.à r.l.	4175	Tolka Invest S.A. Holding	4176
M2C S.A.	4156	Topeinture S.à r.l.	4176
Mats S.à r.l.	4152	TPG Gasperich S.à r.l.	4162
Menuiserie Dohm S.à r.l.	4172	UK Life 84 S.à r.l.	4171
Moduconcept S.A.	4164	Zaytona S.A.	4176
Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l.	4166		
Morgan Stanley Oostburg and Partners			
S.e.c.s.	4169		

Barclays Capital Trading Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.704.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société le 27 Août 2010

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de la Société au siège social en date du 27 Août 2010 la décision de changer le siège social de la Société à partir du 13 Septembre 2010 à:

9, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand Duchy of Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 Septembre 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société

Manfred Zisselsberger

Gérant

Référence de publication: 2010129451/20.

(100147591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Lepercq - Lynx Partners, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 157.987.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourth day of the month of January.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Me Joachim Cour, Avocat, residing in Luxembourg, acting by virtue of the power given on 23 December 2010 pursuant to written resolutions (the "Resolutions") of the ordinary shareholder (the "Shareholder") of Lynx Offshore Partners Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands and having its registered office at 5th Floor, Harbour Place, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Company").

The appearing party requested the notary to state that:

I. The Company has been incorporated as an exempted company with limited liability in the Cayman Islands on September 10, 2002.

II. By the Resolutions, the Shareholder resolved to transfer the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and, as a consequence, to submit the Company to Luxembourg laws without interruption of its legal personality.

III. By the Resolutions, the Shareholder further resolved to amend the articles of incorporation of the Company in the form as stated sub V. The Resolutions, together with the special report drawn up by KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in the course of the transfer of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The Shareholder further resolved to change the name of the Company into "Lepercq -Lynx Partners".

V. The articles of incorporation of the Company are as follows:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares (the "Shareholders"), a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Lepercq -Lynx Partners" (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of incorporation of the Company (the "Articles").

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities and any other assets, with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as such law may be amended from time to time (the "Law"). The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Bertrange, in the Grand Duchy of Luxembourg. If and to extent permitted by law, the board of directors of the Company ("the Board of Directors") may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company as defined in Article 23 hereof.

The minimum capital of the Company shall be the equivalent in US dollars of the minimum prescribed by the Law. The minimum capital of the Company must be achieved within 12 months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The holding of shares of the Company is restricted to "well-informed investors" as defined by the Law (hereafter "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

The Board of Directors is authorised without limitation to issue fully paid shares at any time at a price based on the net asset value (the "Net Asset Value") per share determined in accordance with Article 23 hereof without reserving to the existing Shareholders any preferential right to subscription of the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any director of the Company (a "Director") or to any officer of the Company or to any other duly authorised person, the duty and power to accept subscriptions and receive payment for such new shares and to deliver these.

Such shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different classes, each distinguished by such specific features (such as, but not limited to, a specific charging structure, distribution policy or hedging policy), as the Board of Directors shall from time to time determine.

Within each such class of shares (having a specific investment policy), further sub-classes having specific sale, redemption or distribution charges, specific income distribution policies or any other features may be created as the Board of Directors may from time to time determine and as disclosed in the sales documents of the Company. For the purpose of these Articles, any reference hereinafter to "class of shares" or "class" shall also mean a reference to "subclass of shares" unless the context otherwise requires.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each class shall, if not denominated in US dollars, be converted into US dollars and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the classes. The Company shall prepare consolidated accounts in US dollars.

In the event that for a period disclosed in the sales documents of the Company, for any reason the Net Asset Value of any class of shares is lower than a minimum disclosed in the sales documents of the Company, or in case the Board of Directors deems it appropriate because of changes in the economic or political situation affecting the Company or the relevant class, or because it is deemed to be in the best interest of the relevant Shareholders, the Board of Directors may redeem all shares of the class at a price reflecting the anticipated realisation and liquidation costs for closing of the relevant class, but with no redemption fee, may reorganise the relevant class by means of a division into different classes or may consolidate different classes of shares within the Company.

Liquidation of a class, or its reorganisation by means of division or consolidation may be effected after approval of the Shareholders of the class to be terminated or reorganised or consolidated at a duly convened class meeting which may be validly held without a quorum and take decisions by a simple majority of the votes cast.

A consolidation so decided by the Board of Directors or approved by the Shareholders of the affected class will be binding on the Shareholders of the relevant class upon a prior notice given to them, in accordance with the provisions of the sales documents of the Company and any applicable laws and regulations, during which period Shareholders may redeem their shares without redemption fee.

In the case of a consolidation with a "fonds commun de placement", the decision will be binding only on those Shareholders having voted in favour of the consolidation.

Liquidation proceeds not claimed by the Shareholders at the close of the liquidation of a class or within a period of time disclosed from time to time in the sales documents of the Company will ultimately be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg. If not claimed, they shall be forfeited in accordance with Luxembourg law.

Art. 6. Shares will be issued in registered form. Shareholders will receive a confirmation of their shareholding.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price, as set forth in Article 24 hereof. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their mandated addresses in the register of shareholders of the Company or to the manager on the Shareholders' behalf.

All issued shares of the Company shall be registered in the register of shareholders of the Company, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders of the Company without payment of any fee and no fee shall be charged by the Company for registering any other document relating to or affecting the title to any share. Transfers of shares may be subject to some restrictions decided from time to time by the Board of Directors and further disclosed in the sales documents of the Company.

Every registered Shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the register of shareholders of the Company free of charge. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only.

In the event that such Shareholder does not provide such address or notices and announcements are returned as undeliverable to such address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of shareholders of the Company and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. The Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of shareholders of the Company by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If a conversion or a payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders of the Company unless the shares are held through a clearing system allowing only entire shares to be handled. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his confirmation of shareholding has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate confirmation of shareholding may be issued under such conditions, as the Company may determine. At the issuance of the new confirmation of shareholding, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original confirmation of shareholding in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the Shareholder any exceptional out of pocket expenses incurred in issuing a duplicate or a new confirmation of shareholding in substitution for one mislaid, mutilated or destroyed.

Art. 8. The Board of Directors shall have power to impose or relax such restrictions on any shares as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company or no shares of any class in the Company are acquired or held by or on behalf of (a) any person in breach of the law or requirements of any country or governmental or regulatory authority (if the Board of Directors shall have determined that any of them, the Company, any manager of the Company's assets, any of the Company's investment managers or advisers of any of them would suffer any disadvantage as a result of such breach) or (b) any person in circumstances which in the opinion of the Board of Directors might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any other pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered, including a requirement to register under any securities or investment or similar laws or requirements of any country or authority.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and, without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter, or "Benefit Plan Investor", as defined hereafter. For such purpose, the Company may:

(a) decline to issue any share where it appears to it that such registration would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

(b) at any time require any person whose name is entered in the register of shareholders of the Company to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's shares rests in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

(c) where it appears to the Company that any shares in the Company are owned directly or beneficially by or being acquired for the account or benefit of, directly or indirectly, (i) any person or persons who are precluded pursuant to this Article from holding shares in the Company, (ii) a U.S. Person, (iii) a Benefit Plan Investor, or (iv) who or which, by

virtue of the holding concerned, give rise to a breach of any applicable laws or requirement in any jurisdiction or may, either alone or together with any other person(s), in the sole and conclusive opinion of the Board of Directors:

- (1) prejudice the tax status or residence of the Company or the Shareholders; or
- (2) cause the Company or any Shareholder to suffer any legal, regulatory, pecuniary, taxation or material administrative disadvantage; or
- (3) cause the Company to be required to comply with any registration or filing requirements in any jurisdiction with which it would not otherwise be required to comply,

then the Company may compulsorily redeem from any such Shareholder all shares held by such Shareholder in the following manner:

(i) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the Shareholder bearing such shares or appearing in the register of shareholders of the Company as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares and the place at which the redemption price in respect of such shares is payable. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the confirmation of shareholding representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such Shareholder shall cease to be a Shareholder and the shares previously held by him shall be cancelled;

(ii) the price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (the "redemption price") shall be an amount equal to the Dealing Price of shares of the relevant class, determined in accordance with Article 23 hereof, less any redemption or other charge payable in respect thereof;

(iii) payment of the redemption price will be made to the Shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the confirmation of shareholding representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right of the Shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without interest).

(iv) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith; and

(d) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the terms "U.S. Person" and "Benefit Plan Investor" shall have the same meanings as in the sales documents of the Company.

In addition to the foregoing, the Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor. If it appears at any time that a holder of shares is not an Eligible Investor, the Board of Directors will (i) direct such Shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem the relevant shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board of Directors will refuse to give effect to any transfer of shares and consequently refuse for any transfer of shares to be entered into the register of shareholders of the Company in circumstances where such transfer would result in a situation where shares would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, a Shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Directors, the other Shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant Shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish his status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of his loss of such status.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the Shareholders. Its resolutions shall be binding upon all Shareholders regardless of the class of shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Wednesday in June at 3 p.m. (Luxembourg time) and for the first time in Luxembourg in 2011. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. The

annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Shareholders or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. Class meetings may be held to decide on any matters which relate exclusively to such class. Two or several classes may be treated as one single class if such classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of Shareholders of the relevant classes.

Art. 11. The quorum and delays required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of Shareholders, unless otherwise provided herein.

Each share of whatever class and regardless of the Net Asset Value per share within the class, is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by telefax or any other means of communication capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened Shareholder's meeting.

Except as otherwise required by law or by Article 29 hereof, resolutions at a general meeting of Shareholders or at a class meeting duly convened will be passed by a simple majority of the votes cast. Votes cast shall not include votes in relation to shares represented at the meeting but in respect of which the Shareholders have not taken part in the vote, have abstained or have returned a blank or invalid vote. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the agenda, sent to the Shareholders in accordance with Luxembourg law requirements.

If all Shareholders, duly informed of the agenda, are present or duly represented at a general meeting, a general meeting may be held without prior notice.

Notice shall be published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg, in a Luxembourg newspaper and in such other newspaper, to the extent required by Luxembourg law, and in such other newspapers as the Board of Directors may decide.

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members. Members of the Board of Directors need not be Shareholders. The Board of Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting for a period ending at the next annual general meeting of Shareholders and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a Director may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise the remaining Directors may elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of Shareholders.

Art. 14. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of Shareholders and at the Board of Directors, but in his absence the Shareholders or the Board of Directors may appoint any person as chairman pro tempore by the majority of the votes cast or of the Directors present at any such meeting respectively.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telefax or any other means of communication capable of evidencing such waiver of each Director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or any other means of communication capable of evidencing such appointment another Director as his proxy. One Director may represent one or more Directors. Any Director may also participate at any meeting of the Board of Directors by video-conference or any other means of communication permitting the identification of such Director. Such means must allow the Directors to participate effectively at such meeting of the Board of Directors. The proceedings of the meeting must be retransmitted continuously. Such meeting held at distance by way of such communication means shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company. Directors may also cast their vote in writing or by telefax or any other means of communication capable of evidencing such vote.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote in any circumstances.

Resolutions of the Board of Directors may also be passed in the form of a written circular resolution in identical terms which may be signed on one or more counterparts by all the Directors.

The Board of Directors from time to time may appoint officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be Directors or Shareholders. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given to them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board of Directors. The Board of Directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are Directors and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are Directors.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by a chairman pro tempore who presided such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two Directors.

Art. 16. The Board of Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policies for the investments of the Company, the currency denomination of each class and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

In order to reduce operational and administrative charges while allowing a wider diversification of the investments, the Board of Directors may decide that part or all of the assets of the Company will be co-managed with assets belonging to other collective investment schemes or that part or all of the assets of any class of shares will be co-managed among themselves.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has a material interest in, or is a director, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such Director or officer shall declare such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transactions and such Director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders. This paragraph shall not apply where the decision of the Board of Directors relates to current operations entered into under normal conditions.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Lepercq Group or any affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors on their discretion unless such "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Art. 18. The Company may indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor or from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director or officer to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 20. The general meeting of shareholders shall appoint a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by the Law and serve until its successor is elected.

Art. 21. As is more especially prescribed herein below the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by the Law.

Any Shareholder may request the redemption of all or part of his shares by the Company provided that in the case of a request for redemption of part of his shares, the Company may, if compliance with such request would result in a holding of shares of any one class with an aggregate Net Asset Value of less than the minimum as the Board of Directors may determine from time to time and disclose in the sales documents of the Company, redeem all the remaining shares held by such Shareholder.

If the requests for redemption received for any class of shares for any specific Redemption Dealing Day (as defined in the sales documents of the Company) exceed a certain amount or percentage of the Net Asset Value of such class of shares, such amount and percentage being fixed by the Board of Directors from time to time and disclosed in the sales documents of the Company, the Board of Directors may defer such exceeding redemption and/or conversion requests to be dealt with to a subsequent Redemption Dealing Day as further described in the sales documents of the Company.

In case of deferral of redemption the relevant shares shall be redeemed at the Net Asset Value per share prevailing at the Valuation Day (as defined hereafter) as of which the redemption is effected, less any charge, as may be decided from time to time by the Board of Directors and disclosed in the sales documents of the Company.

The redemption price shall be paid within such time, as shall be determined by the Board of Directors and disclosed in the sales documents of the Company following the date on which the applicable Dealing Price (as defined hereunder) was determined in accordance with the provisions of Article 23 hereof. If in exceptional circumstances the liquidity of the portfolio of assets maintained in respect of the class of shares being redeemed is not sufficient to enable the payment to be made within such a period, such payment shall be made as soon as reasonably practicable thereafter but without interest.

Payment of redemption proceeds may be delayed if there are any specific statutory provisions such as foreign exchange restrictions, or any circumstances beyond the Company's control which make it impossible to transfer the redemption proceeds to the country where the redemption was requested.

The Board of Directors may also determine the notice period required for lodging any redemption request of any specific class or classes. The specific period for payment of the redemption proceeds of any class of shares of the Company and any applicable notice period as well as the circumstances of its application will be disclosed in the sales documents of the Company relating to the sale of such shares.

Any such request must be filed or confirmed by such Shareholder in written form at the registered office of the Company in Luxembourg or with any other person or entity appointed by the Company as its agent for redemption of shares. The confirmation of shareholding for such shares in proper form and accompanied by proper evidence of transfer or assignment must be received by the Company or its agent appointed for that purpose before the redemption price may be paid.

The Company shall have the right, if the Board of Directors so determines, to satisfy payment of the redemption price to any Shareholder requesting redemption of any of his shares (but subject to the consent of the Shareholder) in specie by allocating to such Shareholder investments from the portfolio of the relevant class equal in value (calculated in the manner described in Article 23) to the value of the holding to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other holders of shares in the relevant class and the valuation used shall be confirmed by a special report of an auditor.

Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

To the extent provided in the sales documents of the Company and decided from time to time by the Board of Directors, any Shareholder may request conversion of the whole or part of his shares into shares of another class based on a conversion formula as determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the current sales documents of the Company provided that the Board of Directors may impose such restrictions as to, inter alia, frequency of conversion, and may make conversion subject to payment of such charge, as it shall determine and disclose in the sales documents of the Company.

Art. 22. The Net Asset Value and the offering and redemption prices of shares shall be determined as to the shares of each class by the Company from time to time, as the Board of Directors by regulation may direct (every such day or time of determination thereof being referred to herein as a "Valuation Day").

The Board of Directors may suspend the determination of the Net Asset Value per share and the issue, conversion and redemption of the shares for the whole or any part of a period:

(a) during which dealing the units/shares of any investment vehicle in which the Company may be invested is restricted or suspended;

(b) during which exchanges or other markets on which any substantial portion of the Company's direct or indirect investments, in the opinion of the Board of Directors and any of the Company's relevant agents, is quoted or dealt in is closed (other than for ordinary holidays), or dealings therein are restricted or suspended;

(c) during which there exists any state of affairs which in the opinion of the Board of Directors, constitutes an emergency as a result of which determination of the price, value or disposition of the Company's direct or indirect investments would be impracticable or prejudicial to Shareholders;

(d) during which redemptions would, in the opinion of the Board of Directors, result in a violation of applicable laws and regulations;

(e) during which there exists any breakdown in the means of communication or computation normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current price or values on any market or stock exchange in respect of the assets of the Company;

(f) when the Company is unable to withdraw sufficient funds from Portfolio Funds (as defined in the Company's sales documents) or otherwise to meet redemption requests or in circumstances when the disposal of part or all of the Company's assets to meet such redemption request would be prejudicial to Shareholders;

(g) during which any transfer of funds involved in the realization or acquisition of investments or payments due on redemption of shares cannot, in the opinion of the Board of Directors, be effected at advantageous rates of exchange;

(h) where the Company is being or may be wound up on, or following the date on which notice is given of the general meeting of Shareholders at which a resolution to wind up the Company is to be proposed; or

(i) during any period when in the opinion of the Board of Directors there exist circumstances outside the control of the Company where it would be impracticable or unfair towards the Shareholders to continue dealing in shares.

Any such suspension shall be promptly notified to Shareholders requesting redemption or conversion of their shares by the Company at the time of the filing of the written request for such redemption as specified in Article 21 hereof.

Art. 23. The Net Asset Value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in US dollars or in the relevant currency of the class concerned as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class outstanding.

The dealing price of a share of each class (the "Dealing Price") shall be expressed in the currency of expression of the relevant class or in such other currency as the Board of Directors shall in exceptional circumstances temporarily determine, as a per share figure and shall be based on the Net Asset Value of that class, determined on or as of the Valuation Day on or prior to which the subscription was received by the Company by a time specified in the sales documents of the Company from time to time, adjusted to reflect any dealing charges (including but not limited to dilution levy) or fiscal charges which the Board of Directors feels it is appropriate to take into account in respect of that class, divided by the number of shares of that class then in issue or deemed to be in issue and by rounding the total to the third decimal or such other figure as the Board of Directors may determine from time to time.

The valuation of the Net Asset Value of the shares shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include:

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and demand notes and accounts due (including the price of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, units/shares in undertakings for collective investment, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind receivable by the Company provided that the Board of Directors may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;
- (e) all accrued interest on securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company;
- (g) all other permitted assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

- (1) shares or units in open-ended investment vehicles will be valued at the actual net asset value for such shares or units as of the relevant Valuation Day, failing which they shall be valued at the estimated net asset value as of such Valuation Day, failing which they shall be valued at the last available net asset value whether estimated or actual which is calculated prior to such Valuation Day which ever is the closer to such Valuation Day, provided that if events have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such shares or units since the date on which such actual or estimated net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board of Directors, such change;
- (2) shares or units in investment vehicles the issue or redemption of which is restricted, and in respect of which a secondary market is maintained by dealers who, as principal market-makers, offer prices in response to market conditions will be valued by the Board of Directors in line with such prices;
- (3) the value of any cash on hand or on deposit, bills, demand notes, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (4) securities (including a share or unit in a closed-ended investment vehicle) and/or financial derivative instruments which are listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued at the last available

stock price. Where such securities or other assets are quoted or dealt in on more than one stock exchange or other organised markets, the Board of Directors shall select the principal of such stock exchanges or markets for such purposes;

(5) in the event that any of the securities held in the Company's portfolio on the relevant day are not listed on any stock exchange or traded on any organised market or if, with respect to securities listed on any stock exchange or traded on any other organised market, the price as determined pursuant to subparagraph (4) is not, in the opinion of the Board of Directors, representative of the fair market value of the relevant securities, the value of such securities will be determined prudently and in good faith based on the reasonably foreseeable sales price or any other appropriate valuation principles;

(6) the financial derivative instruments which are not listed on any official stock exchange or traded on any other organised market will be valued in a reliable and verifiable manner on each Valuation Day and verified by a competent professional appointed by the Company;

(7) swap contracts will be valued according to generally accepted valuation rules that can be verified by auditors. Asset based swap contracts will be valued by reference to the market value of the underlying assets. Cash flow based swap contracts will be valued by reference to the net present value of the underlying future cash flows; and

(8) any assets or liabilities in currencies other than the reference currency of the relevant class of shares will be converted using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution.

In circumstances where the interests of the Company or its Shareholders so justify (avoidance of market timing practices, for example), the Board of Directors may take any appropriate measures, such as applying a fair pricing methodology to adjust the value of the Company's assets, as further described in the sales documents of the Company.

If any of the aforesaid valuation principles does not reflect the valuation method commonly used in specific markets or if any such valuation principles do not seem accurate for the purpose of determining the value of the Company's assets, be it for a class of shares only, the Board of Directors may fix different valuation principles in good faith and in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued or payable administrative expenses (including management fee, custodian fee and corporate agents' insurance premiums fee and any other fees payable to representatives and agents of the Company, as well as the costs of incorporation and registration, legal publications and sales documents printing, financial reports and other documents made available to Shareholders, marketing and advertisement costs as well as costs incurred in relation to structures which may be required by law or regulations in the jurisdictions in which the shares are marketed);

(c) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company where the date of valuation falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;

(d) an appropriate provision for future taxes based on capital and income as at the date of the valuation and any other reserves, authorised and approved by the Board of Directors; and

(e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities related to shares in the relevant class toward third parties. In determining the amount of such liabilities the Company may take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

C. For the purpose of valuation under this Article:

(a) shares of the Company to be redeemed under Article 21 hereto shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board of Directors on the Valuation Day on which such valuation is made, and, from such time and until paid, the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(b) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency of denomination in which the Net Asset Value per share of the relevant class is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant class of shares; and

(c) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for by the Company on such Valuation Day, to the extent practicable;

(d) the valuation referred to above shall reflect that the Company is charged with all expenses and fees in relation to the performance under contract or otherwise by agents for asset management, custodial, domiciliary, registrar and transfer agency, audit, legal and other professional services and with the expenses of financial reporting, notices and dividend payments to Shareholders, expenses of publishing the offering prices and all other customary administration services and fiscal charges, if any.

In the event that the Company participates in New Issues (as defined in Rule 5130 of the rules of the U.S. Financial Industry Regulatory Authority as such rule may be amended or replaced from time to time), the Board of Directors may take any and all action necessary to ensure compliance by the Company with the FINRA Rules as and when applicable. Without limiting the generality of the foregoing, in the event that the Company participates in New Issues and there is a class or classes of shares which are restricted from participating in such New Issues, a credit equal to the commercial

rate of interest (as determined by the Board of Directors in its absolute discretion) on the funds invested in New Issues or some other credit as specified in the sales documents of the Company, may, in the sole discretion of the Board of Directors, be allocated to such class or classes of shares which are restricted from participating in New Issues and a matching debit may be allocated to the class or classes of shares which are not restricted from participating in New Issues.

Art. 24. Whenever the Company shall offer shares for subscription, the price per share at which such shares shall be offered and sold (the "offering price"), shall be determined from time to time by the Board of Directors and disclosed in the sales documents of the Company together with any applicable sales commission (including but not limited to dilution levy). The price so determined shall be payable within a period as determined by the Board of Directors and disclosed in the sales documents of the Company. The offering price (not including the sales commission) may, upon approval of the Board of Directors, and subject to all applicable laws, namely with respect to a special audit report confirming the value of any assets contributed in kind, be paid by contributing to the Company securities acceptable to the Board of Directors consistent with the investment policy and investment rules of the Company.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on 1 January of each year and terminate on 31 December of the same year and for the first time in Luxembourg on 31 December 2011.

Art. 26. Where there shall be different classes of shares as provided for in Article 5 hereof, and if the accounts within such classes are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into US dollars and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Board of Directors' report and the notice of the annual general meeting, will be made available to the Shareholders at the registered office of the Company 15 days prior to the annual general meeting.

Art. 27. Class meetings shall, upon the proposal of the Board of Directors and within the limits provided by law in respect of each class of shares, determine how the annual net results attributable to such class of shares shall be disposed of.

Dividends may, in respect of any class of shares, include an allocation from an equalisation account which may be maintained in respect of any such class and which, in such event, will, in respect of such class, be credited upon issue of shares and debited upon redemption of shares, in an amount calculated by reference to the accrued income attributable to such shares.

Interim dividends may be paid out on the shares of any class of shares out of the income attributable to the portfolio of assets relating to the relevant class, upon decision of the Board of Directors.

The dividends declared will normally be paid in the currency in which the relevant class of shares is expressed or, in exceptional circumstances, in such other currency as selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors. The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this Article with respect to distribution shares and no dividends will be declared and paid with respect to accumulation shares.

Art. 28. In the event of a liquidation of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders resolving to liquidate the Company and which shall determine their powers and their compensation. The net proceeds of liquidation corresponding to each class of shares shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each class in proportion to their holding of shares in such class. With the consent of the Shareholders expressed in the manner provided for in Art. 67-1 and 142 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Company may be liquidated and the liquidator authorized to transfer all assets and liabilities of the Company to another corporation in exchange for the issue to Shareholders of shares of such corporation or fund proportionate to their shareholding in the Company.

Otherwise, any funds to which shareholders are entitled upon the liquidation of the Company and which are not claimed by those entitled thereto prior to the close of the liquidation process shall be deposited for the persons entitled thereto at the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with applicable laws and regulations.

The Board of Directors may also propose to the general meeting of Shareholders the contribution of the assets of the Company into another investment fund in accordance with applicable laws and regulations. In case of contribution to another collective investment undertaking of the mutual fund type, the merger will be binding only on Shareholders who will expressly agree to such merger.

Art. 29. These Articles may be amended from time to time by a meeting of Shareholders, subject to the quorum requirements provided by the laws of Luxembourg and at a majority of two thirds of the votes cast. Any amendment affecting the rights of the holders of shares of any class vis-à-vis those of any other class shall be subject further to the said quorum and majority requirements in respect of such relevant class.

Art. 30. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the 1915 Law.

V. As a consequence of the point II. and III., the Company continues in the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has acquired the Luxembourg nationality and henceforth is subject to Luxembourg law excluding any other laws.

VI. The appearing person requested the notary to state the appointment pursuant to the Resolutions of KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to act as auditor of the Company until the annual general meeting which will be held in 2011.

VII. As a consequence of point II. and III., the appearing person requested the notary to confirm the following points:

- the registered office of the Company is set at 31, Z.A. Bourmicht, L8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;
- the following will serve as directors of the Company until the annual general meeting which will be held in 2011:
 - Lara Hines, Managing Director and Chief Operating Officer, professionally residing at 1100 Connecticut Avenue, NW Washington DC, USA;
 - Ryan M. Tie, Managing Director and Chief Operating Officer, professionally residing at 1100 Connecticut Avenue, NW Washington DC, USA;
 - François Letaconnoux, professionally residing at 156 West 56th street, NY 10019 New York, USA.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the undersigned, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatrième jour du mois de janvier.

Par devant nous, Maître Martine Schaeffer, Notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Me Joachim Cour, Avocat, ayant sa résidence à Luxembourg, agissant en vertu du pouvoir conféré le 23 décembre 2010 à la suite de résolutions écrites (les "Résolutions") adoptées par l'actionnaire ordinaire (l'"Actionnaire") de Lynx Offshore Partners Ltd., une société de droit des Iles Caïmans et ayant son siège social à 5th Floor, Harbour Place, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (la "Société");

Laquelle comparante a demandé au notaire d'établir ainsi qu'il suit:

I. La Société a été constituée comme une exempted company with limited liability aux Iles Caïmans le 10 septembre 2002.

II. Par les Résolutions, l' Actionnaire a résolu de transférer la Société au Grand-Duché de Luxembourg et, en conséquence, de soumettre la Société au droit luxembourgeois sans interruption de sa personnalité légale.

III. Par les Résolutions, l'Actionnaire a de plus résolu de modifier les statuts de la Société dans la forme indiquée sous V. Les Résolutions, conjointement avec le rapport spécial établi par KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du transfert de la Société au Grand-Duché de Luxembourg, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

IV. L' Actionnaire a en outre résolu de changer le nom de la Société en "Lepercq – Lynx Partners".

V. Les statuts de la Société s'établissent comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (les "Actionnaires"), une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination "Lepercq -Lynx Partners" (la "Société").

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une résolution des Actionnaires adoptée dans la forme exigée pour les modifications des statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs et autres actifs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, loi qui pourra en tout temps faire l'objet de modifications (la "Loi"). La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Bertrange, au Grand-Duché de Luxembourg. Si et dans la mesure permise par la loi, le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") peut décider de transférer le siège social de la Société dans toute autre localité du Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des filiales entièrement détenues, des succursales ou bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements de force majeure, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à

cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital de la Société est représenté par des actions sans mention de valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets totaux de la Société tels que définis à l'Article 23 des présents Statuts.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent en dollars US du minimum prescrit par la Loi. Le capital minimum de la Société doit être atteint dans les douze mois après la date à laquelle la Société a été autorisée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la Loi.

La détention d'actions de la Société est limitée aux investisseurs avertis tels que définis par la Loi (ci-après "Investisseurs Eligibles" ou individuellement "Investisseur Eligible").

Le Conseil d'Administration est autorisé sans restriction à émettre à tout moment des actions entièrement libérées à un prix basé sur la valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") par action déterminée conformément à l'Article 23 des présents Statuts, au prix d'émission, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur de la Société (un "Administrateur") ou à tout fondé de pouvoir de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement du prix de ces nouvelles actions et de délivrer celles-ci.

Ces actions peuvent, au choix du Conseil d'Administration, être de classes différentes, chacune se distinguant par des caractéristiques spécifiques (telles que, mais non limitées à, une structure de commission, une politique de distribution ou de couverture spécifiques), à déterminer par le Conseil d'Administration de temps à autre.

Au sein de chaque classe d'action (ayant une politique d'investissement spécifique), des sous-classes supplémentaires ayant des commissions d'émission, de rachat ou de distribution spécifiques, des politiques de distribution de revenus spécifiques ou d'autres caractéristiques peuvent être créées périodiquement sur décision du Conseil d'Administration et comme exposées dans les documents de vente de la Société. Aux fins d'interprétation des présents Statuts, toute référence ci-après à une "classe d'actions" ou à une "classe" constituera en même temps une référence à toute "sous-classe d'actions", à moins qu'il en ressorte autrement du contexte.

Pour déterminer le capital de la Société, les actifs nets correspondant à chacune des classes seront, s'ils ne sont pas exprimés en Dollars US, convertis en Dollars US et le capital sera égal au total des actifs nets de toutes les classes. La Société préparera des comptes consolidés libellés en Dollars US.

Au cas où, pour une période décrite dans les documents de vente de la Société, pour quelque raison que ce soit, la Valeur Nette d'Inventaire d'une des classes d'actions est inférieure à un montant déterminé dans les documents de vente de la Société, ou au cas où le Conseil d'Administration l'estime approprié en raison de changements relatifs à la situation économique ou politique affectant la Société ou la classe en question, ou parce qu'il est estimé être dans le meilleur intérêt des Actionnaires concernés, le Conseil d'Administration peut racheter toutes les actions d'une classe à un prix reflétant les coûts anticipés de réalisation et de liquidation pour la clôture de la classe en question, mais sans commission de rachat, peut réorganiser la classe en question par voie d'une scission en plusieurs classes ou peut consolider différentes classes d'actions au sein de la Société.

La liquidation d'une classe ou sa réorganisation par scission, ou sa consolidation, peut être effectuée après approbation par les Actionnaires de la classe qu'il s'agit de liquider ou de réorganiser ou de consolider lors d'une assemblée de classe dûment convoquée qui peut être valablement tenue sans quorum et qui peut prendre des décisions à la majorité simple des voix exprimées.

Une consolidation ainsi décidée par le Conseil d'Administration ou approuvée par les Actionnaires de la classe affectée, s'appliquera aux Actionnaires de la classe concernée après la notification préalable qui leur sera faite conformément aux dispositions des documents de vente de la Société et à celles de toute loi ou de tout règlement applicables, et pendant cette période de notification les Actionnaires pourront racheter leurs actions sans commission de rachat.

En cas de consolidation avec un fonds commun de placement la décision ne s'imposera qu'aux Actionnaires ayant voté en faveur d'une telle consolidation.

Les produits de liquidation qui ne sont pas réclamés par les Actionnaires à la fin de la liquidation d'une classe ou au terme d'une période indiquée dans les documents de vente de la Société, seront, en dernier lieu, déposés auprès de la Caisse de Consignation au Luxembourg. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront prescrits conformément à la loi luxembourgeoise.

Art. 6. Les actions seront émises sous forme nominative. Les Actionnaires recevront une confirmation de la détention de leurs actions.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription et sous réserve du paiement du prix conformément à l'Article 24 des présents Statuts. Le souscripteur aura droit, sans retard indu, à la délivrance d'une confirmation définitive de son actionariat.

Le paiement de dividendes se fera aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse inscrite dans le registre des actionnaires de la Société ou au gestionnaire pour compte de l'Actionnaire.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société à cet effet, et ce registre indiquera le nom de

chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il aura été indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la classe des actions détenues par lui. Tout transfert d'une action sera inscrit dans le registre des actionnaires de la Société, sans frais et la Société ne mettra pas en compte de frais pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant le titre d'une action. Les transferts d'actions pourront être soumis à certaines restrictions décidées de temps à autre par le Conseil d'Administration et stipulées dans les documents de vente de la Société.

Tout Actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle tous avis et notifications de la part de la Société pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite gratuitement dans le registre des actionnaires de la Société. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse.

Au cas où un tel Actionnaire ne fournit pas une telle adresse, ou dans le cas où les avis ou notifications sont renvoyés pour cause d'adresse erronée, la Société pourra permettre qu'il en soit fait mention dans le registre des actionnaires de la Société, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire à la Société. L'Actionnaire pourra à tout moment faire modifier son adresse inscrite dans le registre des actionnaires de la Société par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si une conversion ou un paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au registre des Actionnaires de la Société à moins que les actions ne soient détenues à travers un système de clearing n'autorisant que la détention d'actions entières. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur pour une action de la Société. Dans le cas de détention conjointe, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit résultant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme représentant les détenteurs conjoints vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'Actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de ne payer les produits de rachat, distributions ou autres paiements qu'au seul premier détenteur enregistré, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

Art. 7. Lorsqu'un Actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que sa confirmation d'actionnariat a été égarée, endommagée ou détruite, un duplicata de sa confirmation d'actionnariat peut alors, à sa demande, être émis aux conditions que la Société déterminera. A partir de l'émission de la nouvelle confirmation d'actionnariat, laquelle portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, la confirmation d'actionnariat d'origine à la place de laquelle la nouvelle confirmation a été émise deviendra caduque.

La Société peut, à son gré, mettre en compte pour l'Actionnaire toutes dépenses exceptionnelles encourues lors de l'émission d'un duplicata ou d'une nouvelle confirmation d'actionnariat en remplacement d'une confirmation d'actionnariat égarée, endommagée ou détruite.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'édicter ou de dispenser des restrictions relatives à toutes actions qu'il jugera utiles, en vue d'assurer qu'aucune action de la Société ni aucune action de toute classe de la Société ne sera acquise ou détenue par ou pour le compte (a) d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire (si le Conseil d'Administration a constaté que l'une de ces personnes, la Société, l'un des gestionnaires des actifs de la Société, l'un des gestionnaires ou conseillers en investissements de la Société devrait supporter un désavantage à la suite de cette violation) ou (b) de toute personne dont la situation, de l'avis du Conseil d'Administration, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus, y inclus l'obligation d'être enregistré sous les lois relatives aux titres, aux investissements ou sous des lois similaires ou en vertu des prescriptions de n'importe quel pays ou autorité.

De façon plus spécifique, la Société pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par toute personne, physique ou morale, et, sans limitation, par toute "Personne des Etats-Unis d'Amérique", telle que définie ci-après, ou tout "Investisseur Benefit Plan", tel que défini ci-après. A cet effet, la Société pourra:

(a) refuser d'émettre des actions lorsqu'il apparaît que cette émission aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces actions à une personne qui n'a pas le droit de détenir des actions de la Société;

(b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au registre des actionnaires de la Société, de lui fournir tout renseignement, appuyé d'une attestation sur l'honneur, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou non en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit de détenir des actions de la Société; et

(c) s'il apparaît que des actions de la Société sont détenues directement ou que le bénéfice de cette détention revient à, ou sont acquises pour le compte ou le bénéfice de, directement ou indirectement, (i) toute(s) personne ou personnes qui n'ont pas le droit de détenir des actions de la Société conformément à cet Article, (ii) une Personne des Etats-Unis d'Amérique, (iii) un Investisseur Benefit Plan, ou (iv) quiconque qui, en raison de la détention concernée, donne lieu à une violation de toutes lois applicables ou obligation dans toutes juridictions, ou qui pourrait, soit seule soit ensemble avec toutes autres personnes, de l'avis final du Conseil d'Administration seul,

(1) porter préjudice à la résidence ou au statut fiscal de la Société ou des Actionnaires; ou

(2) faire peser sur la Société ou un quelconque Actionnaire tout désavantage fiscal, légal, réglementaire, pécuniaire ou administratif important; ou

(3) imposer à la Société de se conformer à toutes obligations d'enregistrement ou de classement dans toutes juridictions pour lesquelles la Société ne devrait normalement pas se conformer,

dans ces cas, la Société peut procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par un tel Actionnaire selon la procédure suivante:

(i) la Société enverra un avis (appelé ci-après "l'avis de rachat") à l'Actionnaire possédant ces actions ou apparaissant au registre des actionnaires de la Société comme étant le propriétaire des actions à racheter, lequel spécifiera les actions à racheter selon ce qui est dit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où ce prix de rachat sera payable. Un tel avis de rachat peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue par la Société ou inscrite dans les livres de la Société. L'Actionnaire en question sera alors obligé de remettre sans délai à la Société la confirmation d'actionnariat, représentant les actions spécifiques dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être Actionnaire et les actions qu'il détenait auparavant seront annulées;

(ii) le prix auquel les actions spécifiées dans un avis de rachat seront rachetées ("le prix de rachat"), sera égal au Prix de Transaction des actions de la classe en question, déterminé conformément à l'Article 23 des présents Statuts, sous déduction d'une commission de rachat ou de tout autre frais payable en relation avec un tel rachat;

(iii) le paiement du prix de rachat sera effectué à l'Actionnaire qui apparaît en être le propriétaire et sera déposé par la Société à Luxembourg ou ailleurs (selon ce qui sera spécifié dans l'avis de rachat) aux fins de paiement à cette personne, mais seulement, si une confirmation d'actionnariat y relative a été émise, contre remise de la confirmation d'actionnariat, représentant les actions indiquées dans l'avis de rachat. Dès le paiement du prix de rachat selon ce qui est décrit ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit relativement à ces actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses actifs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt);

(iv) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y aurait pas eu de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne, ou qu'une action appartenait à une autre personne que n'en avait connaissance la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi; et

(d) refuser, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, de reconnaître le droit de vote à toute personne qui n'a pas le droit d'être Actionnaire.

Lorsqu'utilisé dans les présents Statuts, les termes "Personne des Etats-Unis d'Amérique" et "Investisseur Benefit Plan" auront les mêmes significations que celles prévues dans les documents de vente de la Société.

D'autre part, le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le souscripteur se qualifie d'Investisseur Eligible. S'il apparaît à n'importe quel moment qu'un détenteur d'actions n'est pas un Investisseur Eligible, le Conseil d'Administration va (i) exiger d'un tel Actionnaire qu'il (a) transfère ses actions à une personne qualifiée pour posséder de telles actions, ou (b) demande à la Société de racheter ses actions ou (ii) procéder au rachat forcé des actions concernées conformément aux dispositions de cet Article ci-avant. Le Conseil d'Administration refusera de donner effet à un transfert d'actions et par conséquent refusera que le transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires de la Société dans l'hypothèse où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions seraient, suite au transfert, détenues par une personne ne qualifiant pas d'Investisseur Eligible.

En sus de toute responsabilité selon la loi applicable, un Actionnaire qui ne qualifie pas d'Investisseur Eligible, et qui détient des actions de la Société, devra réparer et indemniser la Société, le Conseil d'Administration, les autres Actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de ou en relation avec de telles circonstances de détention lorsque l'Actionnaire concerné aura produit une documentation trompeuse ou fausse ou aura donné des informations trompeuses ou fausses pour établir abusivement son statut d'Investisseur Eligible ou aura manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires. Les décisions prises à une telle assemblée lieront tous les Actionnaires, sans égard à la classe d'actions qu'ils détiennent. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures (heure luxembourgeoise) et pour la première fois au Luxembourg en 2011. Si tel jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant au Luxembourg. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, d'après l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires ou des assemblées de classe pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation y relatifs. Des assemblées de classe peuvent être tenues afin de décider sur toute matière concernant exclusivement telle classe. Deux ou plusieurs classes peuvent être traitées comme une seule classe

si ces classes sont touchées de la même manière par les propositions requérant le consentement des Actionnaires des classes concernées.

Art. 11. Les quorums et délais requis par la loi s'appliqueront aux convocations et à la conduite des assemblées des Actionnaires dans la mesure où il n'en est pas autrement stipulé par les présents Statuts.

Chaque action, quelle que soit sa classe, et quelle que soit la Valeur Nette d'Inventaire par action dans ladite classe, a droit à une voix, dans les limites imposées par les présents Statuts. Un Actionnaire pourra prendre part à toute assemblée des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou tout autre moyen de communication capable d'attester de cette procuration, une autre personne comme son mandataire. Une telle procuration sera considérée comme valable, pourvu qu'elle ne soit pas révoquée, pour toute assemblée d'Actionnaires reconvoquée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et par l'Article 29 des présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des Actionnaires ou lors d'une assemblée de classe dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprendront pas les voix en relation avec des actions représentées à l'assemblée mais dont les Actionnaires n'ont pas pris part au vote, se sont abstenus ou ont rendu un vote blanc ou nul. Une société peut donner une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoir dûment qualifié.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part à toute assemblée des Actionnaires.

Art. 12. Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé aux Actionnaires conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Si tous les Actionnaires dûment informés de l'agenda sont présents ou dûment représentés à une assemblée générale, cette assemblée générale peut être tenue sans avis de convocation préalable.

La convocation sera publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dans un journal luxembourgeois et tout autre journal, dans les limites requises par la loi luxembourgeoise, et dans tels autres journaux que le Conseil d'Administration pourrait décider.

Art. 13. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. Les membres du Conseil d'Administration n'auront pas besoin d'être Actionnaires. Le Conseil d'administration sera élu par les Actionnaires lors d'une assemblée générale pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et aient été agréés; toutefois, un Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des Actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant pour cause de décès, de démission ou autre, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un Administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des Actionnaires.

Art. 14. Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire, qui peut ne pas être un Administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration. Cependant en son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration pourront désigner à la majorité des voix exprimées ou des Administrateurs présents à ces réunions respectives toute personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cet avis de convocation par l'assentiment écrit ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication capable d'attester de l'assentiment de chaque Administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles du Conseil d'Administration se tenant à des heures et endroits déterminés dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de communication capable d'attester de cette procuration, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur pourra représenter un ou plusieurs Administrateurs. Tout Administrateur pourra également participer à toute réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant l'identification de tel Administrateur. De tels moyens doivent permettre aux Administrateurs de participer effectivement à une telle réunion du Conseil d'Administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement. Une telle réunion tenue à distance par voie de tels moyens de communication sera considérée comme ayant eu lieu au siège social de la Société. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de communication capable d'attester de ce vote.

Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leurs actes individuels, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à une majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à une telle réunion. Le président aura une voix prépondérante en toutes circonstances.

Les décisions du Conseil d'Administration peuvent également être prises par résolution circulaire écrite identique en ses termes, signée en un ou plusieurs exemplaires par tous les Administrateurs.

Le Conseil d'Administration pourra nommer, de temps à autre, des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et tous directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints ou autres fondés de pouvoir considérés nécessaires pour conduire les opérations et effectuer la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être Administrateurs ou Actionnaires. A moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans ces Statuts, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les devoirs qui leur auront été attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs d'accomplir tous actes dans le cadre de la politique sociétaire et de l'objet social, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également déléguer tous pouvoirs, autorités et discrétions à des comités qui comprendront la ou les personnes (membre(s) ou non du Conseil d'Administration) qu'il jugera bon, à condition cependant que la majorité des membres d'un tel comité soient des Administrateurs et qu'aucune réunion de ce comité n'ait le quorum requis pour exercer un quelconque de ses pouvoirs, autorités et discrétion à moins que la majorité des personnes présentes ne se compose d'Administrateurs.

Art. 15. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par la personne qui aura assumé temporairement la présidence de telle réunion.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux Administrateurs.

Art. 16. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déterminer la politique sociétale ainsi que la politique d'investissement relative aux investissements de la Société, la devise dans laquelle chaque classe sera dénommée et la conduite de la gestion et des affaires commerciales de la Société, en se basant sur le principe de la répartition des risques.

En vue de réduire les charges opérationnelles et administratives tout en permettant une plus large diversification des investissements, le Conseil d'Administration peut décider que tout ou partie des actifs de la Société seront co-gérés avec des actifs appartenant à d'autres véhicules de placement collectif ou que tout ou partie des actifs de toute classe d'actions seront co-gérés entre eux.

Art. 17. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt matériel dans, ou seraient administrateurs, actionnaires, fondés de pouvoir ou employés de telle société ou entreprise. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui agirait en guise d'administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas du fait de cette affiliation à tel autre société ou entreprise, mais sous réserve de ce qui suit, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet Administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et ne délibérera pas ou ne prendra pas part au vote sur de telles transactions; et rapport devra être fait sur l'intérêt dudit Administrateur ou fondé de pouvoir dans de telles transactions à la prochaine assemblée des Actionnaires. Ce paragraphe n'est pas applicable au cas où la décision du Conseil d'Administration concerne des opérations courantes effectuées dans des conditions normales.

Le terme "intérêt personnel" tel qu'il est employé dans la phrase précédente, n'inclut aucune relation avec ou intérêt dans toute affaire, position ou transaction impliquant le Groupe Lepercq ou toute société affiliée de ce dernier ou toute autre société ou entité déterminée de manière discrétionnaire et de temps à autre par le Conseil d'Administration, à moins qu'un tel "intérêt personnel" soit considéré comme étant un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout Administrateur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action, procès ou procédure auquel il aura été partie en sa qualité ou pour avoir été Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière ou par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareille action, procès ou procédure il serait finalement condamné pour négligence grave ou faute grave; en cas d'arrangement, une indemnisation ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et seulement si la Société est informée par son conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux Administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoir auxquels un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 20. L'assemblée générale des actionnaires nommera un réviseur d'entreprises agréé qui exécutera les obligations prévues par la Loi et restera en poste jusqu'à l'élection de son successeur.

Art. 21. Selon les modalités plus amplement détaillées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la Loi.

Tout Actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, étant entendu qu'en cas de demande de rachat d'une partie de ses actions, si le fait d'accéder à cette demande devait résulter dans la détention d'actions d'une classe d'une Valeur Nette d'Inventaire totale inférieure au minimum fixé de temps en temps par le Conseil d'Administration et figurant dans les documents de vente de la Société, la Société pourra racheter toutes les actions restantes détenues par cet Actionnaire.

Si les demandes de rachat reçues pour toute classe d'actions pour tout Jour de Transaction pour Rachat (Redemption Dealing Day) spécifique (tel que défini dans les documents de vente de la Société) dépassent un certain montant ou pourcentage de la Valeur Nette d'Inventaire de cette classe d'actions, ce montant et ce pourcentage étant fixé par le Conseil d'Administration de temps à autre et indiqué dans les documents de vente de la Société, le Conseil d'Administration pourra reporter les demandes de rachat et/ou de conversion excédentes à un Jour de Transaction pour Rachat subséquent tel que décrit plus en détail dans les documents de vente de la Société.

En cas de report des rachats les actions en question seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par action applicable au Jour d'Evaluation (défini ci-après) pour lequel le rachat est effectué, en déduisant tous frais tels que déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration et stipulés dans les documents de vente de la Société.

Le prix de rachat sera payé endéans les délais que le Conseil d'Administration déterminera et stipulés dans les documents de vente de la Société, après la date à laquelle le Prix de Transaction (ainsi que défini ci-dessous) aura été déterminé selon les dispositions de l'Article 23 ci-après. Si, dans des cas exceptionnels, la liquidité d'un portefeuille d'actifs détenu en rapport avec la classe d'actions à racheter est insuffisante pour permettre le paiement endéans cette période, ce paiement se fera par la suite aussi rapidement que possible, dans la limite du raisonnable, mais sans intérêts.

Le paiement des produits de rachat peut être retardé en cas de dispositions légales spécifiques, telles que des restrictions de change ou d'autres circonstances qui échappent au contrôle de la Société et qui rendent impossible le transfert des produits de rachat vers le pays où le rachat a été demandé.

Le Conseil d'Administration peut également déterminer le délai de préavis requis pour soumettre toute demande de rachat d'une ou de plusieurs classes d'actions spécifiques. Le délai spécifique de paiement des produits de rachat de toute classe d'actions de la Société et tout délai de préavis applicable ainsi que les circonstances de son application seront stipulés dans les documents de vente de la Société relatifs à la vente de telles actions.

Toute demande correspondante doit être présentée ou confirmée par écrit par tel Actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg, ou auprès de toute autre personne ou entité juridique désignée par la Société comme son agent pour le rachat des actions. La confirmation d'actionnariat pour de telles actions en bonne et due forme et accompagnée de preuves suffisantes de leur transfert doit être reçue par la Société ou son agent désigné à cet effet avant que le prix de rachat ne puisse être payé.

La Société a le droit, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, d'effectuer le versement du prix de rachat à tout Actionnaire demandant le rachat de n'importe lesquelles de ses actions (sous réserve de l'approbation par l'Actionnaire) par un paiement en nature (in specie) au moyen d'une attribution à l'Actionnaire de valeurs du portefeuille de la classe concernée dont la contre-valeur (calculée de la manière décrite à l'Article 23) correspond à celle des actions à racheter. La nature et le type d'actifs à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base raisonnable et juste, sans préjudicier les intérêts des autres détenteurs d'actions de la classe concernée et l'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial d'un réviseur d'entreprises.

Les actions représentatives du capital social de la Société rachetées par la Société seront annulées.

Si et dans les limites indiqués dans les documents de vente de la Société et décidés par le Conseil d'Administration de temps à autre, tout Actionnaire peut demander la conversion de tout ou partie de ses actions en actions d'une autre classe conformément à une formule de conversion telle que fixée de temps à autre par le Conseil d'Administration et figurant dans les documents de vente en vigueur de la Société, étant entendu que le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions concernant, entre autres, la fréquence des conversions, et peut soumettre la conversion au paiement de frais dont il déterminera le montant et qu'il mentionnera dans les documents de vente de la Société.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire et les prix de souscription et de rachat des actions seront déterminés, pour les actions de chaque classe, périodiquement par la Société, comme le Conseil d'Administration le déterminera par règlement (chaque jour ou période de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire et des prix de souscription et de rachat étant désigné dans les présents Statuts comme "Jour d'Evaluation").

Le Conseil d'Administration pourra suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et l'émission, la conversion et le rachat des actions pour tout ou partie d'une période:

(a) au cours de laquelle les transactions sur parts/actions de tout véhicule d'investissement dans lequel la Société pourrait être investie sont restreintes ou suspendues;

(b) au cours de laquelle les bourses ou autres marchés sur lesquels une part substantielle des investissements directs ou indirects de la Société, de l'avis du Conseil d'Administration ou de tout autre agent de la Société concerné, est cotée ou échangée, sont fermés (sauf vacances ordinaires) ou les échanges sur tels bourses ou marchés sont restreints ou suspendus;

(c) au cours de laquelle il existe une situation qui, de l'avis du Conseil d'Administration, constitue une urgence dont il résulte que la détermination du prix, de la valeur ou de la disposition des investissements directs ou indirects de la Société seraient impraticables ou préjudiciables aux Actionnaires;

(d) au cours de laquelle les rachats auraient pour conséquence, de l'avis du Conseil d'Administration, une violation des lois et règlements applicables;

(e) au cours de laquelle a lieu une défaillance des moyens de communication ou de calcul qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur de tout investissement de la Société, ou le prix ou la valeur actuel, sur tout marché ou bourse, des actifs de la Société;

(f) lorsque la Société n'est pas en mesure de retirer des fonds suffisants des Portfolio Funds (tels que définis dans les documents de vente de la Société) ou autrement de satisfaire les demandes de rachat, ou dans des circonstances où l'utilisation de tout ou partie des actifs de la Société afin de satisfaire les demandes de rachat serait préjudiciable aux Actionnaires;

(g) au cours de laquelle tous transferts de fonds nécessaires à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou paiements dus au titre de rachats d'actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, se faire à des taux de change avantageux;

(h) lorsque la Société est ou pourrait être dissoute, ou suivant la date à laquelle est donné un avis de convocation à l'assemblée générale des Actionnaires lors de laquelle la dissolution de la Société sera proposée; ou

(i) au cours de toute période où, de l'avis du Conseil d'Administration, il existe des circonstances échappant au contrôle de la Société et où il serait impraticable ou injuste envers les Actionnaires de maintenir les transactions sur actions.

Pareille suspension sera notifiée promptement aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions par la Société, au moment où ils en feront la demande par écrit, conformément aux dispositions de l'Article 21 ci-dessus.

Art. 23. La Valeur Nette d'Inventaire des actions de chaque classe d'actions de la Société sera exprimée en Dollars US ou dans la devise appropriée de la classe concernée, en un chiffre par action, et sera déterminée lors de chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société correspondants à chaque classe d'actions, constitués par les actifs de la Société correspondants à cette classe d'actions moins les engagements attribuables à cette classe, par le nombre d'actions émises de la classe concernée.

Le prix de transaction d'une action de chaque classe (le "Prix de Transaction") sera exprimé dans la devise d'expression de la classe en question, ou en telle autre devise que le Conseil d'Administration déterminera à titre temporaire dans des circonstances exceptionnelles, en un chiffre par action et sera basé sur la Valeur Nette d'Inventaire de ladite classe déterminée le Jour d'Evaluation lors ou avant lequel la souscription a été reçue par la Société avant une heure spécifiée dans les documents de vente de la Société de temps à autre, ajustée pour refléter tous frais de transactions (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution) ou les charges fiscales que le Conseil d'Administration estime convenable de prendre en considération en relation avec ladite classe, divisé par le nombre d'actions de ladite classe alors émises ou censées être émises et en arrondissant le total jusqu'au troisième chiffre décimal ou tout autre chiffre que le Conseil d'Administration peut déterminer de temps à autre.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure:

(a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts courus;

(b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes échus (y compris le prix de titres vendus mais pas encore livrés);

(c) tous les titres, actions, obligations, parts/actions d'organismes de placement collectif, debentures, droits d'option ou de souscription et autres investissements et titres qui appartiennent à la Société;

(d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres recevables par la Société, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra faire des ajustements concernant les fluctuations de la valeur marchande des titres occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits;

(e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont détenus par la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces titres;

(f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties à condition que ces dépenses préliminaires puissent être directement amorties du capital de la Société;

(g) tous les autres actifs permis, de quelque type ou nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(1) les actions ou parts de véhicules d'investissement ouverts seront évaluées à la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts au Jour d'Evaluation en question, à défaut de quoi elles seront évaluées à la valeur nette d'inventaire estimée au Jour d'Evaluation, à défaut de quoi elles seront évaluées à la dernière valeur nette d'inventaire disponible, qu'elle soit estimée ou réelle, qui est calculée antérieurement à un tel Jour d'Evaluation qui est la plus proche d'un tel Jour d'Evaluation, sous réserve que, au cas où des événements se sont produits qui ont abouti à un changement matériel de la valeur nette d'inventaire de telles actions ou parts depuis la date à laquelle une telle valeur nette d'inventaire réelle ou estimée a été calculée, la valeur de telles actions ou parts sera ajustée pour refléter, selon l'opinion raisonnable du Conseil d'Administration, un tel changement;

(2) les actions ou parts de véhicules d'investissement dont l'émission ou le rachat est restreint et pour lesquelles un marché secondaire est maintenu par des négociants qui, en tant que teneur de marchés principaux, offrent des prix aux conditions du marché, seront évaluées par le Conseil d'Administration en conformité avec de tels prix;

(3) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets, billets payables à vue, comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts déclarés ou courus et non encore reçus, sera considéré comme correspondant à la valeur nominale complète de ces actifs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être payée ou touchée en entier; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant estimé adéquat par le Conseil d'Administration en vue de refléter la valeur réelle de ces actifs;

(4) les titres (en ce compris les actions ou parts de véhicules d'investissement de type fermé), et/ou instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse de valeurs officielle ou sur tout marché organisé seront évaluées au dernier prix du marché disponible. Lorsque de tels titres ou autres actifs sont cotés ou échangés sur plus d'une bourse de valeurs ou autres marchés organisés, le Conseil d'Administration choisira la principale de ces bourses de valeurs ou le principal de ces marchés à cet effet;

(5) au cas où un des titres détenus dans le portefeuille de la Société au jour pertinent n'est pas coté sur une bourse de valeurs ou négocié sur un marché organisé ou si, pour des titres cotés sur une bourse de valeurs ou négociés sur tout autre marché organisé, le prix déterminé conformément au sous-paragraphe 4) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la juste valeur de marché de ces titres, ceux-ci seront évalués, prudemment et de bonne foi, sur base de la valeur de réalisation raisonnablement estimée ou de tous autres principes d'évaluation appropriés;

(6) les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse de valeurs officielle ou négociés sur un autre marché organisé seront évalués conformément à une méthode fiable et vérifiable lors de chaque Jour d'Evaluation et vérifiés par un professionnel compétent nommé par la Société;

(7) les contrats d'échange ("swap") seront évalués conformément à des règles d'évaluation généralement admises qui peuvent être vérifiées par des réviseurs d'entreprises. Les contrats de "swap" basés sur des actifs ("asset based swaps") seront évalués par référence à la valeur du marché des actifs sous-jacents. Les contrats de "swap" basés sur des flux financiers ("cash flow based swap") seront évalués par référence à la valeur nette présente des flux financiers sous-jacents futurs; et

(8) les actifs ou engagements en devises autres que la devise de référence de la classe d'actions concernée seront convertis en utilisant le cours au comptant en question coté par une banque ou une autre institution financière responsable.

Dans les circonstances où les intérêts de la Société ou de ses Actionnaires le justifient (notamment pour éviter les pratiques de market timing), le Conseil d'Administration peut prendre toutes mesures appropriées, telles qu'appliquer une méthodologie d'évaluation sur base de la juste valeur pour ajuster la valeur des actifs de la Société, tel que plus amplement décrit dans les documents de vente de la Société.

Si un des principes d'évaluation précités ne reflète pas la méthode d'évaluation communément utilisée sur des marchés spécifiques ou si un des principes d'évaluation ne semble pas précis pour la détermination de la valeur des actifs de la Société, que ce soit pour une classe d'action seule, le Conseil d'Administration pourra fixer, de bonne foi et conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement admis, différents principes d'évaluation.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les frais d'administration, exigibles ou encourus (y compris les commissions de gestion et de dépôt, les honoraires et primes d'assurances des agents sociaux et toutes autres commissions payables aux mandataires et agents de la Société, de même que les frais de constitution et d'enregistrement, les frais des publications légales et d'impression des documents de vente, des rapports financiers et des autres documents mis à la disposition des Actionnaires, les frais de commercialisation et de publicité ainsi que les coûts engendrés par les structures qui sont requises par la loi ou les réglementations des juridictions dans lesquelles les actions sont commercialisées);

(c) tous les engagements connus, présents et futurs, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements soit en espèces soit en biens, y compris le montant de tous dividendes déclarés par la Société mais non encore payés lorsque le jour auquel est effectuée l'évaluation coïncide avec ou suit la date à laquelle se fera la détermination des personnes qui y ont droit;

(d) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu au jour auquel est effectuée l'évaluation, et toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(e) tous autres engagements de la Société envers des tiers, de quelque type ou nature que ce soit, à l'exception des engagements en relation avec des actions de la classe concernée. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société pourra tenir compte de toutes dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en ayant recours à une estimation préalable pour l'année en cours ou toutes autres périodes futures, en répartissant le montant en proportions égales au long de cette période.

C. Pour les besoins d'évaluation en vertu de cet Article:

(a) les actions de la Société à racheter en vertu de l'Article 21 ci-avant seront considérées comme émises et prises en considération jusqu'à immédiatement après l'heure fixée par le Conseil d'Administration au Jour d'Evaluation au cours duquel une telle évaluation est faite et seront, à partir de cette heure et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme un engagement de la Société;

(b) tous investissements, soldes en espèces et autres actifs exprimés en devises autres que celle en laquelle est calculée la Valeur Nette d'Inventaire par action de la classe d'actions concernée est calculée, seront évalués en tenant compte du taux de marché ou des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la classe d'actions en question; et

(c) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tout achat ou vente de titres contracté par la Société lors de ce Jour d'Evaluation;

(d) l'évaluation mentionné ci-dessus reflétera la mise en compte à la Société de toutes dépenses et commissions relatives à la prestation contractuelle ou autre des agents pour la gestion d'actifs, les services de dépôt, de domiciliation, d'agence de registre et de transfert, de révision, de conseil juridique et d'autres services professionnels, ainsi que de tous les dépenses liées aux rapports financiers, aux avis et au paiement de dividendes aux Actionnaires, des dépenses résultant de la publication des prix de souscription et de tous les autres services administratifs habituels et charges fiscales, s'il y a lieu.

Au cas où la Société participe à de Nouvelles Emissions (New Issues, comme défini dans la Règle 5130 des règles de l'autorité réglementaire du secteur financier aux Etats-Unis (la "FINRA"), telle que cette règle puisse être modifiée ou remplacée de temps à autre), le Conseil d'Administration peut prendre toutes mesures nécessaires pour assurer que la Société se conforme aux règles de la FINRA telles qu'applicables. Sans limiter la généralité de ce qui précède, dans le cas où la Société participe à de Nouvelles Emissions et qu'il y a une ou des classes d'actions qui ne peuvent participer à de telles Nouvelles Emissions, un crédit égal au taux d'intérêt commercial (tel que déterminé par le Conseil d'Administration dans son absolue discrétion) sur les fonds investis dans les Nouvelles Emissions ou un autre crédit tel que spécifié dans les documents de vente de la Société, peut, à la seule discrétion du Conseil d'Administration, être attribué à telle(s) classe (s) d'actions ne pouvant participer aux Nouvelles Emissions et un débit équivalent peut être attribué à la classe ou aux classes d'actions qui ne sont pas empêchées de participer aux Nouvelles Emissions.

Art. 24. Chaque fois que la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel ces actions seront offertes et vendues (le "prix d'émission"), sera déterminé de temps à autre par le Conseil d'Administration et indiqué dans les documents de vente de la Société avec toutes les commissions de vente applicables (qui incluent mais ne se limitent pas à la commission de dilution). Le prix ainsi déterminé sera payable endéans une période fixée par le Conseil d'Administration et figurant dans les documents de vente de la Société. Le Prix d'Emission (non compris la commission de vente) peut, sur approbation du Conseil d'Administration et en observant toutes les lois applicables, notamment au regard du rapport spécial d'un réviseur confirmant la valeur de tout apport en nature, être payé par apport à la Société de titres acceptés par le Conseil d'Administration et qui sont conformes à la politique d'investissement et aux règles d'investissements de la Société.

Art. 25. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année et pour la première fois à Luxembourg le 31 décembre 2011.

Art. 26. Lorsqu'existeront différentes classes d'actions, tel que prévu à l'Article 5 des présents Statuts, et si les comptes de ces classes sont exprimés en devises différentes, ces comptes seront convertis en Dollars US et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration et la convocation à l'assemblée générale annuelle seront mis à la disposition des Actionnaires au siège social de la Société 15 jours avant l'assemblée générale annuelle.

Art. 27. Des assemblées de classe décideront, sur proposition du Conseil d'Administration et endéans les limites fixées par la loi, pour chaque classe d'actions, de l'usage à faire du solde des résultats nets annuels attribuables à cette classe.

Les dividendes peuvent, pour chacune des classes d'actions, comprendre une affectation provenant d'un compte d'égalisation de dividendes qui pourra être maintenu en rapport avec chaque classe d'actions et qui, en ce cas, pour cette classe, sera crédité suite à l'émission d'actions et débité suite au rachat d'actions d'un montant calculé par référence au revenu accru attribuable à ces actions.

Des dividendes intermédiaires peuvent être payés pour les actions de toute classe d'actions par prélèvement sur le revenu attribuable au portefeuille d'actifs ayant trait à cette classe d'actions, par décision du Conseil d'Administration.

Les dividendes déclarés seront normalement payés dans la devise dans laquelle la classe d'actions concernée est exprimée ou, dans des circonstances exceptionnelles, en toute autre devise désignée par le Conseil d'Administration, et

pourront être payés aux lieux et temps à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer en dernier ressort le taux de change applicable pour convertir les dividendes dans la devise de paiement.

Les dividendes ne peuvent être déclarés et payés que conformément aux dispositions de cet Article pour les actions de distribution, et aucun dividende ne peut être déclaré, ni payé pour les actions de capitalisation.

Art. 28. En cas de liquidation de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires ayant décidé cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les produits nets de liquidation de chaque classe d'actions seront distribués par les liquidateurs aux Actionnaires de ladite classe en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans cette classe. Avec le consentement des Actionnaires exprimé conformément aux dispositions des articles 67-1 et 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), la Société peut être liquidée et le liquidateur autorisé à transférer tous les actifs et passifs de la Société à une autre société moyennant l'attribution aux Actionnaires d'actions de cette société ou fonds proportionnellement à leur participation dans la Société.

Autrement, tous les fonds auxquels les Actionnaires ont droit lors de la liquidation de la Société et qui ne sont pas réclamés par ceux qui y ont droit avant la clôture de la procédure de liquidation, seront déposés pour compte des personnes qui y ont droit à la Caisse de Consignation à Luxembourg conformément aux lois et règlements applicables.

Le Conseil d'Administration peut également proposer à l'assemblée générale des Actionnaires l'apport des actifs de la Société à un autre fonds d'investissement conformément aux lois et règlements applicables. En cas d'apport à un autre organisme de placement collectif du type fonds commun de placement, la fusion ne sera obligatoire que pour les Actionnaires qui donneront expressément leur accord à cette fusion.

Art. 29. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée des Actionnaires soumise aux conditions de quorum requises par les lois luxembourgeoises et à raison d'une majorité de deux tiers des voix exprimées. Toute modification affectant les droits des Actionnaires d'une classe d'actions par rapport à ceux de toute autre classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans cette classe d'actions.

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi et de la Loi de 1915.

V. En conséquence des points II. et III., la Société continue au Grand-Duché de Luxembourg et la Société a acquis la nationalité luxembourgeoise et, désormais, est soumise au droit luxembourgeois à l'exclusion de tout autre droit.

VI. La comparante a demandé au notaire d'établir la nomination, conformément aux Résolutions, de KPMG Audit, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

VII. En conséquence des points II. et III., la comparante a demandé au notaire de confirmer les points suivants:

- le siège social de la Société est fixé au 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg;
- les personnes suivantes agiront comme administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011:

* Lara Hines, Managing Director and Chief Operating Officer, résidant professionnellement au 1100 Connecticut Avenue, NW Washington DC, USA;

* Ryan M. Tie, Managing Director and Chief Operating Officer, résidant professionnellement au 1100 Connecticut Avenue, NW Washington DC, USA;

* François Letaconoux, résidant professionnellement au 156 West 56th Street, NY 10019 New York, USA.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne ci-dessus comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le présent acte notarié a été établi au Luxembourg au jour précité au début de ce document.

Le document ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, ces dernières ont signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé J. Cour et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 janvier 2011. Relation: LAC/2011/670. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005843/1186.

(110005738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Giorgione Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.679.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 17 septembre 2010, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Septième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social du 4 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet à partir de la date de l'assemblée.

Huitième résolution:

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes arrivant à échéance, l'Assemblée décide de renommer jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 30.06.2016:

Administrateurs:

- Monsieur Davide MURARI, employé privé, demeurant professionnellement, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur et Président du conseil d'administration;

- Monsieur Frédéric ADAM, employé privé, demeurant professionnellement, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement, 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

Madame Francesca DOCCHIO, demeurant professionnellement 5, Avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour la société

GIORGIONE HOLDING S.A.

BANQUE BPP S.A.

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010129875/30.

(100146945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Agrifood Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.860.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129961/13.

(100147855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

The Institute for Global Financial Integrity, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 5-7, rue Munster.

R.C.S. Luxembourg F 7.942.

Les statuts coordonnés de l'a.s.b.l. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

The Institute for Global Financial Integrity, a.s.b.l.

Signature

Référence de publication: 2010154846/11.

(100177846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Agrifood Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.860.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129962/13.

(100147857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Agrifood Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.860.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129963/13.

(100147858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Assassi Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Mats S.à r.l.)

Siège social: L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France.

R.C.S. Luxembourg B 71.961.

L'an deux mille dix,

Le douze novembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MATS s.à r.l.", avec siège social à L-1530 Luxembourg, 39, rue Anatole France, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, alors de résidence à Hespérange, en date du 23 septembre 1999, publié au Mémorial C numéro 946 du 10 décembre 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 octobre 2010, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.961, au capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, ingénieur diplômé, demeurant à Heisdorf, qui désigne comme secrétaire Maître Georges KRIEGER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Georges KRIEGER, prénommé.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Il résulte d'une mention manuscrite du scrutateur que l'associé minoritaire, détenant vingt-cinq pourcent (25%), a quitté la salle avant le début de l'assemblée générale extraordinaire.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par lettres recommandées contenant l'ordre du jour, datées du 28 octobre 2010 et du 4 novembre 2010, et par fax datés et envoyés le 2 et 4 novembre 2010,

Que copies des lettres et des récépissés de la poste resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il résulte de ladite liste de présence, que sur les cent (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, soixante-quinze (75) parts sociales sont présentes ou représentées à l'assemblée.

IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de quatre cent mille euros (EUR 400.000,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à quatre cent douze mille quatre cents euros (EUR 412.400,00). Modification subséquente de l'article six des statuts pour refléter l'augmentation de capital social.

2.- Modification de la dénomination sociale de «MATS S.à r.l.» en «ASSASSI PROMOTION S.à r.l.» et modification subséquente de l'article deux des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 299.956,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à trois cent douze mille trois cent cinquante-six euros (EUR 312.356,00), par la création et l'émission de deux mille quatre cent dix-neuf (2.419) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en numéraire.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-dessus décidée, l'associé majoritaire de la société.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu:

Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, ingénieur diplômé, demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des Sources, qui déclare souscrire à l'augmentation de capital pour un montant de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 299.956,00).

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante-six euros (EUR 299.956,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article six des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois cent douze mille trois cent cinquante-six euros (EUR 312.356,00), représenté par deux mille cinq cent dix-neuf (2.519) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,00) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts sont souscrites comme suit:

1.-Monsieur Ben SHAYEGH, ingénieur, demeurant à USA-21014-5334 Bel Air MD, 126,W Heather Road,	
vingt-cinq parts sociales	25
2.-Monsieur Soheil HASHEMI ASSASSI, ingénieur diplômé, demeurant à L-7334 Heisdorf, 27, rue des	
Sources, deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze parts sociales	2.494
Total: deux mille cinq cent dix neuf parts sociales	2.519"

Seconde résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société de «MATS S.à r.l.» en «ASSASSI PROMOTION S.à r.l.», elle décide de modifier en conséquence l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination sociale de «ASSASSI PROMOTION S.à r.l.»."

Frais:

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombent à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,00).

Déclaration:

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Hashemi, G. Krieger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 50676. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

Référence de publication: 2010162417/95.

(100187442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Agrifood Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.860.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129964/13.

(100147859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Agrifood Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 600.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 72.860.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010129965/13.

(100147862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2010.

Aissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.406.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010154439/12.

(100177896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Aissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.406.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010154440/12.

(100177897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Aissance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 29.406.

Le bilan au 30 avril 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010154441/12.

(100177898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Datinvest Ventures Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.604.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DATINVEST VENTURES CAPITAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010154536/12.

(100177885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

LexLux1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: PLN 400.056.400,00.

Siège social: L-2361 Strassen, 5, rue des Primeurs.

R.C.S. Luxembourg B 153.840.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société tenue en date du 16 novembre 2010 que les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. La clôture de la liquidation est prononcée;
2. Les livres et les documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010154667/16.

(100177392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Prinus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 113.590.

—
EXTRAIT

En date du 8 novembre 2010, le conseil d'administration de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010162562/14.

(100186967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

M.P.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6916 Roodt-sur-Syre, 30, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.702.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154688/9.

(100177880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

M2C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3672 Kayl, 56, rue de Tétange.

R.C.S. Luxembourg B 73.757.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 Novembre 2010.

Référence de publication: 2010154709/10.

(100177877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

HBI Volkmarstraße S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.359.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décisions de l'associé unique du 2 décembre 2010 tenue au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, il a été décidé de:

- clôturer la liquidation de la société HBI VOLKMARSTRASSE S.à r.l. et de
- conserver les livres administratifs et comptables de la société au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et ce pour une durée de 5 années à compter du 2 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162347/15.

(100187220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

P.F.I., Société Anonyme.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 1, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 109.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010154740/9.

(100177871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

RVI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 55.487.

Les comptes annuels arrêtés au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RVI HOLDING S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010154797/12.

(100177886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2010.

ProLogis Poland LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 127.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162786/14.

(100187650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

ProLogis Poland LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 126.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162790/14.

(100187660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Build Top Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 156.185.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60470 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010162946/10.

(100188263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Les Chocolats d'Edouard, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 157.147.

— STATUTS

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1. Monsieur Edouard Hubert Marie Simon Bechoux, Chocolatier, né le 20 mars 1973 à Saint-Mard (Belgique), demeurant à B-6820 Florenville, Place Albert 1^{er}, 12/2,

Ici représenté par Madame Stéphanie Thiry, employée privée, demeurant professionnellement à L-8399 Windhof, Rue d'Arlon, 4, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 novembre 2010.

2. Monsieur Xavier Sylvain Jean Goebels, Administrateur de sociétés, né le 6 août 1971 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6820 Florenville, Place Albert 1^{er}, 16,

Ici représenté par Madame Stéphanie Thiry, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 novembre 2010.

3. Madame Géraldine Marie Jeanne Goebels, Indépendante, née le 5 juin 1974 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6820 Florenville, Place Albert 1^{er}, 12/2,

Ici représentée par Madame Stéphanie Thiry, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 novembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'achat et la vente de pralines, chocolats, pâtisseries et boissons non alcoolisées à l'exclusion de toute activité artisanale.

La Société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

La Société pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «Les Chocolats d'Edouard».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Koerich.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présents à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par:

Monsieur Edouard Bechoux, préqualifié, Trente-quatre parts sociales	34
Monsieur Xavier Goebels, préqualifié, Trente-trois parts sociales	33
Madame Géraldine Goebels, préqualifiée, Trente-trois parts sociales	33
TOTAL: cents parts sociales	100

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré-qualifiés ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
Monsieur Edouard Bechoux, pré-qualifié.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-8399 Windhof, Rue des 3 Cantons, 11.

DONT ACTE, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Thiry, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 6 décembre 2010. Relation: RED/2010/1856. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162391/164.

(100187352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Richardson Investments Barberino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 100.987.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 06 décembre 2010

1. Mr Andrew John COOKSON a démissionné de son mandat de gérant B.
2. Le nombre des gérants a été diminué de six à cinq.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RICHARDSON INVESTMENTS BARBERINO S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010162473/13.

(100187460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Selana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.306.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2010

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration du 16 septembre 2010 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Claire Alamichel, en remplacement de Monsieur Ivo Kustura, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Selana S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010162566/15.

(100186987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

GER LOG 10 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 131.063.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 15 novembre 2010

1. L'assemblée générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet au 15 novembre 2010.
2. L'assemble générale extraordinaire prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur ordinaire de la Société avec effet au 15 novembre 2010.
3. L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Michael Chidiac, né le 29 Juin 1966 à Beirut (Liban), chartered investment Surveyor, demeurant professionnellement à 22 avenue Monterey, L2163 Luxembourg, en qualité d'administrateur B de la Société. Son mandat expiera lors de l'assemblée générale annuelle de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE (administrateur A),
2. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A),
3. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
4. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010162670/26.

(100187464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Elbe Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 123.616.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010163011/10.

(100188944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Property Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Gasperich S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.240.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Property Data Holdings, Ltd., a limited liability company having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104 Cayman Islands, registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-247308 (the "Sole Shareholder"), being the sole shareholder of TPG Gasperich S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5d, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under number B 155.240, incorporated on 19th August 2010 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13th October 2010, number 2160, page 103635. The articles of incorporation of the Company were amended by a deed of Me Joseph Elvinger, prenamed, dated 4th November 2010 and not yet published in the Memorial.

The Sole Shareholder was represented by Me Philippe Hoffmann, maître en droit, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 25 November 2010 (which shall remain annexed to the presented deed to be registered therewith).

The Sole Shareholder declared and asked the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company.
2. The Sole Shareholder is represented by proxy so that all shares in issue in the Company are represented and the decision can be validly taken on all items of the agenda.
3. The item on which a resolution is to be passed is as follows:

Agenda

Change of the name of the Company into "Property Data (Luxembourg) S.à r.l." and modification of article 1 of the articles of association of the Company to reflect such amendment.

Thereupon the Sole Shareholder took the following decision:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company into "Property Data (Luxembourg) S.à r.l."

It is resolved to consequently amend article 1 of the articles of association of the Company to reflect such amendment, so as to read as follows:

“A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Property Data (Luxembourg) S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”

There being no further item on the agenda, the decision of the Sole Shareholder was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same party, in case of discrepancies between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the representative of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille dix, le trentième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Property Data Holdings, Ltd., une limited liability company ayant son siège social au Maples Corporation Center, PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104 Iles Caïmans, enregistrée auprès du Assistant Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-247308 (l’«Associé Unique»), étant l’associé unique de TPG Gasperich S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5d, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 155.240, constituée le 19 août 2010 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2160, page 103635.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, prénommé, en date du 4 novembre 2010 et non encore publié au Mémorial.

L’Associé Unique était représenté par Me Philippe Hoffmann, maître en droit, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 25 novembre 2010 (qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement).

L’Associé Unique a déclaré et requis le notaire d’acter que:

1. L’Associé Unique détient toutes les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société.
2. L’Associé Unique était représenté par procuration de sorte que toutes les parts sociales émises dans la Société sont représentées et la décision peut valablement être prise sur tous les points de l’ordre du jour.
3. Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Agenda

- Changement de la dénomination de la Société en «Property Data (Luxembourg) S.à r.l.» et modification de l’article 1 des statuts de la Société afin de refléter ce changement.

A la suite de quoi, l’Associé Unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

Il est décidé de changer la dénomination de la Société en «Property Data (Luxembourg) S.à r.l.». Il est décidé de modifier en conséquence l’article 1 des statuts de la Société afin de refléter ce changement et afin qu’il se lise comme suit:

«Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Property Data (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Plus rien ne figurant à l’ordre du jour, la décision de l’Associé Unique a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte le représentant de l'Associé Unique a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HOFFMANN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 décembre 2010. Relation LAC/2010/53639. Reçu soixante-quinze euros (75,00 euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 08 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162513/98.

(100187585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Moduconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 149.305.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société, tenue en date du 28 avril 2010 que:

- Décision a été prise d'accepter la démission de Monsieur Benoit Castelain, demeurant 3, rue Saint Georges, F-57000 Metz, de son poste d'administrateur, au 28 avril 2010.

- Décision a été prise de nommer à la fonction d'administrateur, Monsieur Jean-Pierre Palhes, demeurant 19, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet au 28 avril 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010162557/17.

(100187057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

THG Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiwampach, 2, Duarrefstroos.

R.C.S. Luxembourg B 157.122.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendzehn, am neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbrück.

Sind erschienen:

1. Herr Dr. Daniel WEINBRENNER, Unternehmensberater, geboren in Daaden (D), am 23. Januar 1968, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Bernhard-Willems-Strasse 29;

2. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung FN-SERVICES, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburgs, unter der Nummer B 92.183,

hier vertreten durch Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, aufgrund von zwei Vollmachten, gegeben unter Privatschrift am 8. und 12.11.2010,

welche Vollmachten nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben.

Welche Komparenten erklären, zwischen ihnen und denjenigen, die später Teilhaber werden könnten, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts zu gründen, die den Bestimmungen des Gesetzes über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet "THG Consulting".

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist:

- die Beratung von Unternehmen, Organisationen, Behörden und sonstigen juristischen und natürlichen Personen in allen wirtschaftlichen Fragen, insbesondere aber nicht ausschließlich, in den Bereichen Management, Organisation, Umstrukturierungen, Controlling, Personal, Marketing, Unternehmensbewertungen, Kauf und Verkauf von Unternehmen oder Beteiligungen, Planung, Finanzierung, Investitionen, Existenzgründung, Industrieansiedlung, Unternehmensnachfolge und Unternehmenssanierung;

- die Durchführung von Schulungen and Seminaren;
- die Beratung und Abwicklungshilfe bei der Inanspruchnahme öffentlicher Fördermittel and staatlichen Beihilfen;
- die Antragstellung bei öffentlichen Förderprogrammen;
- die Vermittlung von Dienstleistungen bei Exportvorhaben;
- Datenbankdienste;
- die Erstellung von Wirtschaftsanalysen und -Studien;
- der Erwerb, die Veräußerung, Verwertung, Vermietung und Verwaltung von eigenen Immobilien.

Die Gesellschaft ist zu allen, zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes und -gegenstandes notwendigen oder nützlichen Geschäften und Maßnahmen, zum Erwerb anderer sowohl gleichartiger oder ähnlicher, als nicht gleicher oder ähnlicher Unternehmen, zur Beteiligung an solchen Unternehmen, zum Abschluss von Interessengemeinschaften oder zur Beteiligung an vorübergehenden oder nicht befristeten Unternehmenszusammenschlüssen sowie zur Vergabe von Lizenzen und sonstigen Rechten im In- und Ausland berechtigt.

Sie kann ebenfalls als Verwalter oder Geschäftsführer einer Gesellschaft handeln.

Die Gesellschaft kann alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, welche mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet, vom heutigen Tage an gerechnet. Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit getroffen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (25.000.- EUR), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je hundert Euro (100.- EUR).

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter an Nichtgesellschafter, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter. Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, die nicht Gesellschafter sein müssen und von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer derer Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, egal wie viele Anteile er besitzt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich ordentlich bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit, Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Mindestens fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2011.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein mögen, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 1.100.- abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Die zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je hundert Euro (100.- EUR) wurden wie folgt gezeichnet:

- Dr. Daniel WEINBRENNER, vorbenannt, 100
- FN-SERVICES S.à r.l., vorbenannt, 150

Die zweihundertfünfzig (250) Anteile zu je hundert Euro (100.- EUR) wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass die Summe von fünfundzwanzigtausend Euro (25.000.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Außerordentliche Generalversammlung

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Teilhaber folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt. Geschäftsführer für eine unbestimmte Dauer werden:

Herr Dr. Daniel WEINBRENNER, vorbenannt.

Herr Joseph FAYMONVILLE, geboren in Sankt Vith (B), am 5. November 1957, wohnhaft in B-4780 Sankt Vith, Prümer Straße 8.

2) Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift eines Geschäftsführers.

3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 2.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 novembre 2010. DIE/2010/11441. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 6. Dezember 2010.

P. PROBST.

Référence de publication: 2010163825/113.

(100186726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.996,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010162738/19.

(100187354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

MUSIC Group Commercial Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.131.

—
EXTRAIT

Michael JAGO a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 30 novembre 2010.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010162558/12.

(100187152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Oxford Aviation Academy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.433.155,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.624.

—
EXTRAIT

En date du 29 octobre 2010, Star II UK Limited Partnership No 1 a transféré 2.783 parts sociales de classe A à Anthony Charles Petteford.

En date du 4 novembre 2010, Per Eric Harald de la Motte a transféré 5.568 parts sociales de classe A à Star II UK Limited Partnership No 1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010162560/17.

(100187130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

**SamuVita AG, Société Anonyme,
(anc. Salusam Sales AG).**

Siège social: L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 131.109.

—
Im Jahre zweitausendzehn, am vierundzwanzigsten November.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf. Anc.

Sind die Aktieninhaber der SALUSAM SALES AG, mit Sitz zu L-6868 Wecker, 18, Duchscherstrooss, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 10. August 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2167 vom 2. Oktober 2007, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 11. Dezember 2007, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 552 vom 5. März 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 131.109.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Erwin PAUPERS, Kaufmann, wohnhaft zu D-67346 Speyer, 24, Am Lammsbauch. Die Versammlung bestimmt zum Schriftführer Ulrike SCHUBACH, Kauffrau, wohnhaft zu D-76889 Steinfeld, Obere Hauptstrasse 59. Der Vorsitzende bestellt zum Stimmzähler Svitlana KOLOSOVS'KA, Ingenieur, wohnhaft zu D-54329 Konz, Anton-Bruckner-Strasse 6.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

- a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;
- b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.
- c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:
 - Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft;

- Abänderung von Artikel 1 der Statuten;
- Abberufung eines Kommissars;
- Ernennung eines neuen Kommissars;
- Abänderung der Adresse eines Verwaltungsratsmitglieds;
- Abänderung der Adresse des Verwaltungsratsvorsitzenden.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft abzuändern.

Zweiter Beschluß

Zufolge des ersten Beschlusses wird Artikel 1 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

Deutsche Fassung

" **Art. 1.** Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "SamuVita AG" gegründet."

English version

" **Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "SamuVita AG"."

Dritter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst einen Kommissar abzurufen, nämlich:

- LUDWIG CONSULT SARL, mit Sitz zu L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 48.947.

Es wird ihr Entlastung erteilt.

Vierter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Kommissar zu ernennen, nämlich:

- Ingo ERB, Buchhalter, beruflich wohnhaft zu L-5447 Schwebsange, 2, rue de la Moselle.

Fünfter Beschluß

Das Mandat des Kommissars endet am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2015 befindet.

Sechster Beschluß

Die neue Adresse des Verwaltungsratsmitglieds Svitlana KOLOSOVS'KA lautet wie folgt: D-54329 Konz, Anton-Bruckner-Strasse 6.

Siebter Beschluß

Die neue Adresse des Verwaltungsratsvorsitzenden Ulrike SCHUBACH lautet wie folgt: D-76889 Steinfeld, Obere Hauptstrasse 59.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: PAUPERS, SCHUBACH, KOLOSOVS'KA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 01 décembre 2010. REM 2010 / 1575. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 7 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162484/72.

(100187273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Rembrandt Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 108.466.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 16 novembre 2010 que:

- KPMG Audit S.à r.l., ayant son siège social à 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, a été mandaté comme Réviseur d'entreprises agréé pour les comptes annuels statutaire de la Société jusqu'au 15 mai 2014 et non plus comme commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Pour la société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010162563/18.

(100186960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Morgan Stanley Oostburg and Partners S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 42.020.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 130.174.

—
Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE1 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010162739/19.

(100187346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Springboard Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.003.316.035,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 148.309.

—
EXTRAIT

Le siège social de Springboard Finance Holdco S.à r.l., associé de la Société, a été transféré à l'adresse suivante avec effet au 30 août 2010:

23-29, rives de Clausen

L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010162564/17.

(100186963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

ProLogis Poland LXXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010162791/14.

(100187661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Garage Jang Blom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9161 Ingeldorf, 49A, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 157.015.

Réunion du Conseil

d'Administration du 1^{er} décembre 2010

Aujourd'hui, le 1^{er} décembre 2010, s'est réuni le conseil d'administration de la société anonyme «GARAGE JANG BLOM S.A.», avec siège social à Ingeldorf, à savoir:

1) Monsieur Jean BLOM-PETERS, maître-mécanicien, ayant comme adresse professionnelle, L-9161 INGELDORF, 49A, rue de la Sûre,

2) Madame Cornélie FISCHBACH, employée, ayant comme adresse professionnelle, L-9161 INGELDORF, 49A, rue de la Sûre,

3) Mademoiselle Peggy BLOM-PETERS, employée, ayant comme adresse professionnelle, L-9161 INGELDORF, 49A, rue de la Sûre.

A l'unanimité des voix, ils ont nommé administrateur-délégué, Monsieur Jean BLOM-PETERS, prénommé, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Ainsi décidé à Ingeldorf, le 1^{er} décembre 2010.

Jean BLOM-PETERS /
Cornélie FISCHBACH / Peggy BLOM-PETERS.

Référence de publication: 2010163818/21.

(100186455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Steinfort Fund of Funds SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 121.945.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 11 mars 2010 que:

1) le mandat de la société KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé de la Société, n'a pas été renouvelé;

2) la société Deloitte S.A., établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895 a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet en date du même jour jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010162565/18.

(100187015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Morgan Stanley San Donato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.185.

Par résolutions signées en date du 17 novembre 2010, les associés ont pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Ambra GAMBINI, avec adresse au 8, Elm Court, Royal Oak Yard, SE 3TP Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe A avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Ilan GONEN, avec adresse au 20, Bank Street, Canary Wharf, E14 4AD Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010162740/19.

(100187340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Sunstar Group AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 135.051.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 29 novembre 2010

Les actionnaires réunis en Assemblée générale exceptionnelle et extraordinaire à L-1466 Luxembourg, le 29 novembre 2010, de mettre fin à l'issue de la présente Assemblée générale aux fonctions et aux mandats d'Administrateur et d'Administrateur-délégué de monsieur Slavomir SYKORA, Ingénieur industriel, demeurant à Ludovita Okanika 592/8, Nitra - Chrenova (République de Slovaquie).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à L-1466 Luxembourg, le 29 novembre 2010.

Pour la Société

Signatures

Le Secrétaire / L'Administrateur-délégué / Les Actionnaires

Référence de publication: 2010162567/17.

(100187086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

UK Life 84 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 138.177.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'Assemblée générale extraordinaire de la Société du 28 octobre 2010 a décidé de clôturer la liquidation volontaire. Les livres et documents sociaux seront déposés pour une période d'au moins 5 années au bureau de la société Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Pour extrait

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.

Liquidateur

Signatures

Référence de publication: 2010162569/17.

(100186473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

DMIT-FIN Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 123.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010162635/12.

(100187437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

JC Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 74.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010162710/12.

(100187435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Menuiserie Dohm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9807 Hosingen, 22, Kraizgaass.
R.C.S. Luxembourg B 95.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010162745/13.

(100187511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.545.

In the year two thousand and ten, on the twenty third day of November.

before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LA Holdings (Luxembourg) S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 30 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 149 of 9 February 2007 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Nidenranven, Grand-Duchy of Luxembourg of 12 November 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 927 of 15 April 2008.

The meeting was declared open at 12.45 p.m. with Mr Jean-Jacques JOSSET, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Elena TOSHKOVA, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Robert STRIETZEL, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital by an amount of six hundred fifty million United States Dollars (USD 650,000,000.-) so as to raise it from its present amount of three million forty thousand United States Dollars (USD 3,040,000.-) to six hundred fifty three million forty thousand United States Dollars (USD 653,040,000.-).

2 To issue three hundred twenty five million (325,000,000) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital increase.

5 Miscellaneous.

That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iii) That the whole corporate capital was represented at the meeting and the shareholders present or represented declared that he had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived its right to be formally convened.

(iv) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(v) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of six hundred fifty million United States Dollars (USD 650,000,000.-) so as to raise it from its present amount of three million forty thousand United States Dollars (USD 3,040,000.-) to six hundred fifty three million forty thousand United States Dollars (USD 653,040,000.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue three hundred twenty five million (325,000,000) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Abu Dhabi Investment Authority a public institution governed by the laws of the Emirate of Abu Dhabi, United Arab Emirates having its registered office at 211, Corniche Street, P.O. Box 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Ms. Elena Toshkova, by virtue of a proxy given on 23 November 2010, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for three hundred twenty five million (325,000,000) new shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) per share, and to fully pay in cash for these shares.

The amount of six hundred fifty million United States Dollars (USD 650,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the three hundred twenty five million (325,000,000) new shares to the above mentioned Subscriber.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Capital. 5.1.** The subscribed capital of the Company is set at six hundred fifty three million forty thousand United States Dollars (USD 653,040,000.-), divided into three hundred twenty six million five hundred twenty thousand (326,520,000) shares with a nominal value of two United States Dollars (USD 2.-) each, all of which are fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand euro (EUR 6,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 1.00 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour de novembre,

par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LA Holdings (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 30 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 149 du 9 février 2007 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niedenranven en date du 12 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 927 du 15 avril 2008.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 12.45 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques JOSSET, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Elena TOSHKOVA, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Robert STRIETZEL, employé privé, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de six cent cinquante millions dollars américains (USD 650.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions quarante mille dollars américains (USD 3.040.000.-) à six cent cinquante trois millions quarante mille dollars américains (USD 653.040.000.-).

2 Émission de trois cent vingt cent millions (325.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces actions nouvelles et acceptation de la libération intégrale de ces actions nouvelles par un apport en espèces.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de six cent cinquante millions dollars américains (USD 650.000.000.-) pour le porter de son montant actuel de trois millions quarante mille dollars américains (USD 3.040.000.-) à six cent cinquante trois millions quarante mille dollars américains (USD 653.040.000.-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'émettre trois cent vingt cinq millions (325.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution
Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique régie par les lois de l'Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis ayant son siège social au 211 Corniche Street, P.O. Box 3600, Emirat d'Abu Dhabi, les Emirats Arabes Unis (le «Souscripteur»), en vertu d'une procuration donnée le 23 Novembre 2010, qui, après avoir été signée par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire trois cent vingt cinq millions (325.000.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune à libérer intégralement en espèces.

Le montant de six cent cinquante millions dollars américains (USD 650.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été apportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois cent vingt cinq millions (325.000.000) actions nouvelles au Souscripteur indiqué ci-dessus.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital social. 5.1.** Le capital souscrit de la Société est fixé à six cent cinquante trois millions quarante mille dollars américains (USD 653.040.000,-) représenté par trois cent vingt six millions cinq cent vingt mille (326.520.000) actions ayant une valeur nominale de deux dollars américains (USD 2,-) chacune, le capital social est entièrement libéré. "

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille euros (EUR 6.000.-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J-J Josset, E. Toshkova, R. Strietzel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 novembre 2010. Relation: RED/2010/1756. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 3 décembre 2010.

Référence de publication: 2010160917/166.

(100185583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Lis ma vie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 138.139.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010162730/12.

(100187432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Zaytona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.868.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010163797/9.

(100189503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

L.E.S.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.102.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karine REUTER

Notaire

Référence de publication: 2010169901/11.

(100195629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Topeinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3926 Mondercange, 2, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 106.076.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169786/10.

(100195825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Tolka Invest S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.194.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010169785/10.

(100195861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Schockmel Participations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9653 Goesdorf, 11, Um weisse Steen.

R.C.S. Luxembourg B 128.074.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010169757/13.

(100195707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.
